

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 OCTOBRE 2009

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

21

DELIBERATION N° 01 :

**VIREMENTS DE CREDITS
BUDGET ANNEXE DE
L' ASSAINISSEMENT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 13 Octobre 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le dix neuf Octobre à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame Josette RENAUX, Maire.

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET.

Excusé ayant donné pouvoir : M. KUREK à Mme VERNOUX.

Absents : MM. Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX –
Melle le PAIGE.

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**La séance étant ouverte, les membres du groupe "Union pour
Baccarat", après lecture d'une lettre ouverte ont quitté la salle des
débat avant que l'ordre du jour ne soit abordé, la procuration
consentie par ailleurs n'ayant plus d'objet.**

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Christian GEX, Adjoint aux Finances,

- Considérant que les crédits sont insuffisants au regard de certains
articles d'investissement du Budget Annexe de l'Assainissement ;
- Vu l'avis de la commission des finances ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE des virements ci-après :

- Op. 3106 "Assainissement rue du Gué"
C/ 2315 + 2.300
- Op. 3115 "Voies et réseaux"
C/ 2315 - 2.300

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 OCTOBRE 2009

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

21

DELIBERATION N° 02 :

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTION.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 13 Octobre 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le dix neuf Octobre à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame Josette RENAUX, Maire.

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET.

Excusé ayant donné pouvoir : M. KUREK à Mme VERNOUX.

Absents : MM. Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX –
Melle le PAIGE.

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La séance étant ouverte, les membres du groupe "Union pour Baccarat",
après lecture d'une lettre ouverte ont quitté la salle des débats avant que
l'ordre du jour ne soit abordé, la procuration consentie par ailleurs n'ayant
plus d'objet.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Christian GEX, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE en anticipation de l'année 2010 d'attribuer une
subvention **de 2.000 € au COMITÉ DES FÊTES.**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 OCTOBRE 2009

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

21

DELIBERATION N° 03 :

**ACHAT DE TERRAINS –
CONSTITUTION DE
RESERVE FONCIERE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 13 Octobre 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le dix neuf Octobre à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame Josette RENAUX, Maire.

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET.

Excusé ayant donné pouvoir : M. KUREK à Mme VERNOUX.

Absents : MM. Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX –
Melle le PAIGE.

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**La séance étant ouverte, les membres du groupe "Union pour
Baccarat", après lecture d'une lettre ouverte ont quitté la salle
des débats avant que l'ordre du jour ne soit abordé, la
procuration consentie par ailleurs n'ayant plus d'objet.**

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Christian GEX, Adjoint aux Finances,

- Vu la délibération N°10 du 30 Octobre 2008 relative à la
constitution de réserve foncière ;
- Considérant que BACCARAT S.A. a désiré retirer de la vente
diverses parties de parcelles à diviser, lesquelles ont fait l'objet
d'un document d'arpentage ;
- Vu l'avis du service des Domaines ;
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- MODIFIE sa délibération antérieure uniquement quant à la
superficie acquise et au montant de l'acquisition qui passent
respectivement de 1ha 24a 47ca à 1 ha 09a 28ca et de 435.645 €
à 382.480 € ;
- MAINTIENT sa délibération antérieure dans tous ses autres
termes y compris le prix de 35 €/le M².
- DECIDE d'acquérir auprès de BACCARAT S.A. les parcelles
de terrains suivantes au prix de 35 €/le M² soit une somme totale
arrêtée à 382.480 € :

Section AM N°14 à diviser :	24ca
N° 177 :	24a 97ca
N° 179 :	29ca
N° 181 :	12a 19ca
N°1 82 à diviser :	22a 22ca
N° 209 à diviser :	49a 37ca
TOTAL :	1ha 09a 28ca

- Autorise Madame le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera rédigé en l'Etude de maître CLAUDEL, Notaire à BACCARAT, les frais d'acte étant à la charge de la Ville.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 OCTOBRE 2009

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

21

DELIBERATION N° 04 :

**DISTRIBUTION DE FRUITS
DANS LES ECOLES –
ENGAGEMENT DE LA
COMMUNE DE
BACCARAT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 13 Octobre 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le dix neuf Octobre à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame Josette RENAUX, Maire.

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET.

Excusé ayant donné pouvoir : M. KUREK à Mme VERNOUX.

Absents : MM. Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX –
Melle le PAIGE.

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**La séance étant ouverte, les membres du groupe "Union pour
Baccarat", après lecture d'une lettre ouverte ont quitté la salle des
débat avant que l'ordre du jour ne soit abordé, la procuration
consentie par ailleurs n'ayant plus d'objet.**

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Gérard FRANÇOIS, Adjoint,

- Considérant que le deuxième Programme National Nutrition
Santé (PNNS 2), présenté en septembre 2006, a confirmé la
nécessité d'une prise journalière de 5 fruits et légumes
correspondant à 400 grammes par jour. Une expertise de l'Institut
National de la Recherche Agronomique (INRA) indique cependant
que la consommation de fruits des enfants reste inférieure aux
recommandations nutritionnelles, et qu'elle constitue un "marqueur
social" lié au statut socio-économique.

Aujourd'hui, l'information nutritionnelle ne suffit plus à prévenir les
conséquences dramatiques d'une mauvaise alimentation ; et les
municipalités, par leurs compétences et leurs liens avec les
populations, sont des acteurs privilégiés pour la mise en œuvre
d'interventions de proximité.

Les actions mise en place par les collectivités doivent aider les
enfants à adopter de bonnes habitudes alimentaires par la
pratique et dans le cadre scolaire, mais aussi leur donner du goût
et de l'appétit pour les fruits, et lutter contre la peur et le rejet de la
nouveau.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a lancé un appel à projet pour la distribution de fruits, tant que faire se peut de saison et issus des filières de proximité, dans les écoles primaires ou les centres aérés, une fois par semaine, avec accompagnement pédagogique.

- Considérant qu'en mettant en œuvre sur son territoire l'opération de distribution de fruits dans les écoles ou centres aérés, la Commune de BACCARAT s'engage :
 - A distribuer une portion de fruit par semaine et par enfant, correspondant à 100 grammes, en dehors du repas servi en restaurant scolaire, sur les 36 semaines de l'année scolaire ;
 - A compléter cette distribution par un accompagnement pédagogique à la découverte des différents fruits (espèces et variétés), de leur histoire, des savoir-faire et des cultures qui les produisent.

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la lettre d'engagement "Distribution de fruits aux enfants dans les écoles primaires ou les centres aérés, avec accompagnement pédagogique".
- **S'ENGAGE** à réaliser cette opération.
- **VALIDE** la création d'un Comité de Pilotage, regroupant l'ensemble des partenaires, pour mettre en place cette action.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 OCTOBRE 2009

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

21

DELIBERATION N° 05 :

**REALISATION D'UN
DOCUMENT UNIQUE**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 13 Octobre 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le dix neuf Octobre à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame Josette RENAUX, Maire.

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET.

Excusé ayant donné pouvoir : M. KUREK à Mme VERNOUX.

Absents : MM. Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX –
Melle le PAIGE.

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**La séance étant ouverte, les membres du groupe "Union pour
Baccarat", après lecture d'une lettre ouverte ont quitté la salle
des débats avant que l'ordre du jour ne soit abordé, la
procuration consentie par ailleurs n'ayant plus d'objet.**

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Travaux,

- Vu le décret N° 2001-1016 du 05 Novembre 2001 qui prévoit que tout employeur se doit de réaliser une évaluation des risques professionnels du personnel et transcrire cette évaluation dans un document intitulé "document unique".
- Considérant que ce document unique permet de dresser un inventaire des risques par "unité de travail" pouvant nuire à la sécurité et à la santé de tout salarié et de préconiser des actions visant à les réduire voire les supprimer et qu'il doit faire l'objet d'une mise à jour régulière et au moins une fois par an.
- Considérant que le coût prévisionnel de l'opération de l'élaboration de ce document est actuellement évalué à 9.000 €, montant qui demandera à être affiné après consultation.
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Sollicite auprès du Fond National de Prévention (F.N.P.) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, une subvention en vue de l'élaboration du document unique, conformément à un taux d'aide proposé
 - 100 % d'aide pour un montant de 0 à 10 000 euros
 - 75 % d'aide pour la tranche de 10 001 à 100 000 euros

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et années susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 OCTOBRE 2009

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

21

DELIBERATION N° 06 :

ENFOUISSEMENT DES
RESEAUX SECS – RUE DU
GENERAL ROUVILLOIS –
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DU
SDE 54.

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 13 Octobre 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le dix neuf Octobre à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame Josette RENAUX, Maire.

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET.

Excusé ayant donné pouvoir : M. KUREK à Mme VERNOUX.

Absents : MM. Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX –
Melle le PAIGE.

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**La séance étant ouverte, les membres du groupe "Union pour
Baccarat", après lecture d'une lettre ouverte ont quitté la salle
des débats avant que l'ordre du jour ne soit abordé, la
procuration consentie par ailleurs n'ayant plus d'objet.**

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Christian GEX, Adjoint aux Finances,

- Considérant que l'opération de rénovation complète de la rue
du Général Rouvillois se doit d'être poursuivie par l'enfouissement
des réseaux secs au droit de cette rue ;
- Considérant que le montant des travaux est évalué
provisoirement à 180.000 € H.T. dans l'attente d'une étude plus
précise ;
- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention auprès du Syndicat
Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE 54) pour
l'enfouissement des réseaux secs sur la base d'un coût de travaux
évalué à 180.000 € Hors Taxes.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 OCTOBRE 2009

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

21

DELIBERATION N° 07 :

**DELEGATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL AU
MAIRE – Modifications.**

L'an deux mil neuf, le dix neuf Octobre à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame Josette RENAUX, Maire.

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNESE –
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET.

Excusé ayant donné pouvoir : M. KUREK à Mme VERNOUX.

Absents : MM. Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX –
Melle le PAIGE.

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**La séance étant ouverte, les membres du groupe "Union pour
Baccarat", après lecture d'une lettre ouverte ont quitté la salle des
débat avant que l'ordre du jour ne soit abordé, la procuration
consentie par ailleurs n'ayant plus d'objet.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 13 Octobre 2009

Le Maire,

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son rapport,

- Vu la délibération n° 01 en date du 2 Avril 2008 par laquelle le
Conseil Municipal a consenti à Madame le Maire pour la durée de
son mandat, à la majorité des voix, l'ensemble des délégations
prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales.
- Vu la loi n°2009-179 du 17 Février 2009 pour l'accélération
des programmes de construction et d'investissement publics et
privés qui précise entre autre que le conseil municipal peut
déléguer au Maire la compétence pour la passation des avenants
quel que soit leur montant et quel que soit le montant du marché
(à condition que les crédits soient inscrits au budget).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DEICIDE de substituer à la rédaction antérieure du 4° de
l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
la rédaction suivante pour ce qui concerne les délégations
consenties par le Conseil Municipal au Maire de la Commune :

- 4°) "De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ".**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme

Josette

RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 OCTOBRE 2009

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

21

DELIBERATION N° 08 :

**COMMISSIONS
COMMUNALES**
Modification –Création.

–

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 13 Octobre 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le dix neuf Octobre à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame Josette RENAUX, Maire.

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET.

Excusé ayant donné pouvoir : M. KUREK à Mme VERNOUX.

Absents : MM. Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX –
Melle le PAIGE.

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**La séance étant ouverte, les membres du groupe "Union pour
Baccarat", après lecture d'une lettre ouverte ont quitté la salle des
débats avant que l'ordre du jour ne soit abordé, la procuration
consentie par ailleurs n'ayant plus d'objet.**

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que par délibération n° 05 du 2 Avril 2008, le
Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas
procéder au scrutin secret pour les nominations ou
représentations, a désigné ses membres à la représentation
proportionnelle au sein des commissions communales et de
la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- 1) **SUBSTITUE** Monsieur Gérard FRANÇOIS et Madame
Sylvie SORNETTE à Messieurs Christian GEX et Olivier
THIERY en tant que membre de la Commission des
Affaires Scolaires.
- 2)
 - a. **DECIDE** de créer une commission intitulée
**"Aménagement et suivi des cimetières de la Commune
de Baccarat"** et de fixer le nombre de ses membres à SIX,
Madame le Maire étant Présidente de droit.

b. Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne :

- M. Gérard FRANÇOIS
- M. Jacques BOINIER
- M. Yves MANGEMATIN
- Mme Annick COSSART
- Mme Jeannine BAILLET
- X

pour représenter le Conseil Municipal au sein de cette Commission.

c. **DIT**, en l'absence des membres de la liste "Union Pour Baccarat" que son représentant sera invité, en application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à désigner un membre de la commission.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 OCTOBRE 2009

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

21

DELIBERATION N° 09 :

SDAA 54 – DEMANDES DE
RETRAIT ET D'ADHESION
DE COMMUNES.

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 13 Octobre 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le dix neuf Octobre à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET.

Excusé ayant donné pouvoir : M. KUREK à Mme VERNOUX.

Absents : MM. Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX Melle le
PAIGE.

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La séance étant ouverte, les membres du groupe "Union pour Baccarat",
après lecture d'une lettre ouverte ont quitté la salle des débats avant que
l'ordre du jour ne soit abordé, la procuration consentie par ailleurs n'ayant
plus d'objet.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de Monsieur
Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Travaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses
articles L5211-18, L5211-19, L5211-20 qui définissent les modalités
d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,
- Vu les statuts du SDAA 54,
- Vu la délibération 12-2009 du SDAA 54 du 22 Septembre 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide
d'accepter :

- Les demandes d'entrée dans le SDAA 54
des communes de :
 - MONTREUX – BATHELEMONT LES BAUZEMONT
- Les demandes de sortie du SDAA 54 des
communes de :
 - VILLE AU MONTOIS, LE MENIL MITRY, VAUDEVILLE,
VAUDEMONT, THEY SOUS VAUDEMONT, BLENOD LES TOUL,
MILLERY, AUTREVILLE SUR MOSELLE, LARONXE, SAINT-
CLEMENT.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 OCTOBRE 2009

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

21

DELIBERATION N° 10 :

**CONTRAT ENFANCE ET
JEUNESSE
AVENANT N°2
SEJOURS COURTS
ETE/HIVER.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 13 Octobre 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le dix neuf Octobre à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame Josette RENAUX, Maire.

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET.

Excusé ayant donné pouvoir : M. KUREK à Mme VERNOUX.

Absents : MM. Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX –
Melle le PAIGE.

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**La séance étant ouverte, les membres du groupe "Union pour
Baccarat", après lecture d'une lettre ouverte ont quitté la salle des
débat avant que l'ordre du jour ne soit abordé, la procuration
consentie par ailleurs n'ayant plus d'objet.**

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de
Monsieur David BEGNENE, Adjoint ,

- Considérant que par délibération du 18 Décembre 2007 le
Maire de Baccarat a signé avec Madame la Directrice de la
Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, un
nouveau contrat intitulé "Enfance et Jeunesse" pour une
durée de quatre ans avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2007
et ce jusqu'au 31 Décembre 2010.
- Considérant que ce contrat ne visait dans un premier temps
que les activités enfance, les activités jeunesses devant être
prises en compte par le biais d'un avenant à signer
ultérieurement.
- Considérant que les actions relatives au champ de la
jeunesse ont été intégrées au contrat enfance par délibération
du 16 Décembre 2008 avec effet rétroactif à compter du 1^{er}
Janvier 2008 jusqu'au 31 Décembre 2010.

COMMUNE DE
BACCARAT

- Considérant que le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales a validé le 26 Juin 2009 l'intégration d'actions nouvelles au contrat jeunesse à savoir : des séjours courts été et hiver.
- **Considérant que le projet d'avenant N°2 à la convention d'objectif et de financement à savoir le contrat Enfance et Jeunesse 2007 a été transmis aux services de la collectivité le 13 Octobre 2009.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant n°2 au contrat "Enfance et Jeunesse" existant signé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune pour la période du 1^{er} Janvier 2007 au 31 Décembre 2010, cet avenant concernant le développement des séjours courts été et hiver, le Conseil Municipal s'engageant à mettre en œuvre l'ensemble des actions mentionnées au contrat et dans ses deux avenants.**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 OCTOBRE 2009

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

21

DELIBERATION N° 11 :

**MOTION EN FAVEUR DE
LA GARE T.G.V.
LORRAINE de
VANDIERES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 13 Octobre 2009

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le dix neuf Octobre à 20H30,
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame Josette RENAUX, Maire.

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET.

Excusé ayant donné pouvoir : M. KUREK à Mme VERNOUX.

Absents : MM. Le PAIGE – LALEVEE – CARRE – Mme VERNOUX –
Melle le PAIGE.

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La séance étant ouverte, les membres du groupe "Union pour Baccarat",
après lecture d'une lettre ouverte ont quitté la salle des débats avant que
l'ordre du jour ne soit abordé, la procuration consentie par ailleurs n'ayant
plus d'objet.

Madame le maire expose que la Fédération Nationale des
Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) a souhaité que la
Ville de Baccarat adopte une motion en faveur du projet de gare TGV
à VANDIERES (54).

Madame le Maire expose la situation en rappelant qu'il est
incontournable de réaliser cette gare dite "d'interconnexion" entre les
lignes gérées par l'Etat et celles de la Région.

Madame le Maire rappelle que le "protocole additionnel à la
convention de réalisation et de financement du TGV Est-européen",
signé à Paris le 7 Novembre 2000 par le ministre des Transports de
l'époque, Jean-Claude GAYSSOT, le président de RFF, Claude
MARTINAND, le président du Conseil Régional, Gérard LONGUET,
celui du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Michel DINET, et
celui de Moselle, Philippe LEROY, précise qu'une "étude a été
menée par RFF, en liaison avec la SNCF, pour examiner les
possibilités d'implantation d'une gare à Vandières, à l'intersection
entre la ligne à grande vitesse et la ligne classique Metz-Nancy".

C'est actuellement le Conseil Régional de Lorraine qui est le maître d'ouvrage de ce projet compte-tenu de son importance et de son intérêt.

La Conseil Régional de Lorraine, qui reste fortement impliqué dans la mise en œuvre de ce projet qui répond à une logique de complémentarité TGV/TER.RER et à un impératif écologique, indique que l'actuelle gare de Louvigny est une pure vue de l'esprit, éloignée de tous moyens de transport, accessible uniquement par la route, alors que le Grenelle de l'environnement préconise tout autre moyen de locomotion.

La gare de Louvigny pourrait être transformée ou équipée en gare de fret moyennant quelques aménagements, et celle de Vandières serait la principale gare interconnexion à la Lorraine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la motion suivante :

La gare TGV voyageurs de Vandières, au niveau de la Lorraine, qui intègre les voies d'accès par le chemin de fer et les transports en communs, répond pleinement à une logique de complémentarité TGV/TER et à un impératif écologique.

A l'heure du Grenelle de l'environnement, il paraît incompréhensible que des usagers du TGV soient obligés d'utiliser systématiquement un véhicule routier pour se rendre à une gare TGV. A ce jour, les personnes les plus faibles économiquement sont encore les plus défavorisées du fait de la hausse du prix des carburants.

Le Conseil Municipal s'associe à la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports pour demander que soit implantée le plus rapidement possible la gare T.G.V. Lorraine à Vandières et qu'ainsi le réseau T.G.V. soit connecté au réseau T.E.R. de Lorraine.

Fait à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX